

PAMODEC

VALIDATION DE L'ETUDE SUR L'IDENTIFICATION DES OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL AU CAMEROUN

ATELIER DU GROUPE TRAVAILLEURS

Le Groupe Travailleurs représenté par les Responsables syndicaux de l'UGTC, CSTC, CGT-Liberté et CSIC, après avoir suivi la présentation de l'étude réalisée par le Consultant et examiné le support produit à cet effet, félicite le Consultant sur la qualité du travail de fond accompli et la perspicacité dont il a fait preuve dans la réalisation de ladite étude.

Au terme de ses travaux, le Groupe Travailleurs formule :

- quelques remarques portant sur la forme et le fond,
- les recommandations au Gouvernement et aux employeurs,
- les activités à réaliser par le PAMODEC au Cameroun

DES REMARQUES SUR LA FORME

Quelques erreurs de frappe ont été constatées :

Page 11 : paragraphe 5-1^{ère} ligne

Dans cette logique, on a même a pu considérer... (supprimer a)

=

Page 23 : Paragraphe 2

La photocopie des syndicats le effectuée (supprimer le)

=

DES REMARQUES SUR LE FOND

Une observation n'a pas été prise en compte et mérite d'être rappelé.

Page 24 : 5^{ème} paragraphe – 1^{ère} ligne

Au lieu de : les syndicats de base et confédérations sont liées.....

Ecrire : les syndicats nationaux, les Fédérations sectorielles et les Confédérations sont affiliés aux organisations syndicales internationales.

.../...

DES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Nous recommandons au Gouvernement :

- la ratification de la convention n° 156
- la publication des décrets d'extension des conventions collectives pour leur application dans toutes leurs branches d'activités ;

Nous recommandons aux employeurs :

Le respect du droit syndical et la négociation des conditions de travail dans l'entreprise.

DES ACTIVITES A REALISER PAR LE PAMODEC

Pour faciliter la mise en œuvre de la déclaration de l'OIT de 1998, nous proposons la réalisation des activités suivantes par le PAMODEC :

1. formation des formateurs sur la déclaration de 1998 set sur les Normes fondamentales au travail ;
2. campagne de vulgarisation de la déclaration de 1998 et des Normes fondamentales au travail ;
3. étude comparative des textes législatifs et réglementaires par rapport aux conventions de l'OIT ;
4. élaboration d'un projet de loi spécifique sur les syndicats au Cameroun ;
5. élaboration du Code Pénal de travail au Cameroun ;
6. la révision du Code de Travail ;
7. l'édition d'un recueil des Normes fondamentales au travail ;
8. renforcement des capacités sur la négociation collective ;
9. appropriation et validation de la charte nationale sur le dialogue social ;
10. mise en place d'une commission constituée des organisations syndicales des travailleurs pour le contrôle d'application des Normes Internationales du Travail ;
11. mise en place d'un Comité National de Formation - Education ;
12. réalisation d'une étude d'impact de l'application des normes fondamentales de travail sur la productivité des entreprises ;
13. réaliser un atelier de détermination des critères de représentativité des syndicats ;
14. renforcement des capacités d'organisation des femmes du secteur informel ;
15. renforcement des capacités des femmes élues du peuple sur les Normes fondamentales de travail.
16. renforcement des capacités des femmes élues du peuple sur les Normes fondamentales de travail./-

**Atelier de validation de l'étude sur l'identification des obstacles
à la mise en œuvre de la Déclaration de 1998 de l'OIT sur les
principes et droits fondamentaux au travail**

Groupe des Employeurs

Au vu des obstacles pertinents énumérés par le consultant dans son étude, le sous-groupe employeurs s'est penché sur des actions prioritaires à mener à moyen terme.

Actions à mener	Activités
1- Commanditer des études d'impact sur la Déclaration et les principes et droits fondamentaux au travail sur la productivité et la compétitivité dans les entreprises <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des grandes entreprises - Au niveau des PME-PMI - Au niveau du secteur informel 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un séminaire de validation des résultats des études - Vulgariser les résultats des études
2- Elaborer une stratégie nationale de vulgarisation de la Déclaration et les principes et droits fondamentaux au travail auprès des employeurs	
3- Faire une évaluation des institutions de dialogue social existantes : <ul style="list-style-type: none"> - Commission Nationale de Santé, de Sécurité de travail - Commission Nationale consultative de travail - Comité de Synergie 	

En outre, le groupe a ressorti une recommandation vis-à-vis de l'Etat à savoir :

- Instaurer des mécanismes incitatifs auprès des entreprises qui respectent et appliquent la Déclaration et les principes et droits fondamentaux au travail.

PAMODEC ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC GROUPE ADMINISTRATION

PRESIDENTE : Mme ADJOMO Christine - ENAM
RAPPORTEURS : M. NGUELE MEYANGA – MINPROFF
M. MBEUTSA T. Gérard – MINESEC

Les participants ont relevé et déploré la mise à disposition tardive du document à examiner, et ont débattu sur la méthodologie du travail.

- édification des participants sur les activités du PAMODEC avant d'entrer dans le vif du sujet ;
- rappel du plan de travail tel que défini par le président.

A la suite des échanges qui ont suivi, l'on a retenu les recommandations suivantes :

- s'agissant de la formation :
 - la formation initiale,
 - l'organisation des formations continues,
 - l'organisation des séminaires et ateliers de formation pour des personnels relevant du code de travail, des Administration publiques et des Armées,
 - l'organisation des formations des formateurs,
 - l'organisation des séminaires d'information sur les normes existantes en matière de travail,
 - l'adaptation du statut général de la Fonction publique aux exigences des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de travail,
 - le renforcement des moyens d'action des inspecteurs du Travail à travers la prise des textes d'application du code du travail (dans ses dispositions relatives aux missions de l'inspecteur du travail.
- synergie d'actions pour la sensibilisation du public sur les problèmes des personnes handicapées,
- mise en place d'organe de suivi – Evaluation du dialogue social.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- Etude sur la mise en conformité des textes nationaux relatifs aux conventions internationales de l'OIT, ratifiées par le Cameroun en matière de travail,
- Etude sur le financement des syndicats.